

BAYROU ET SES DERNIERS DÉCRETS SCÉLÉRATS

Alors que le gouvernement vacille et que Bayrou joue sa survie politique au travers du vote de confiance du 8 septembre, les décrets concernant le doublement des franchises médicales et autres mesures régressives poursuivent leur chemin. Ce calendrier en dit long : peu importe qui occupe Matignon, peu importe la mise en scène politique, les choix libéraux et destructeurs pour nos droits, eux, avancent.

Bayrou n'est qu'un pion, un mercenaire au service d'une politique qui sacrifie la santé et la solidarité au profit du capital. C'est un pas de plus vers une médecine à deux vitesses, où les malades paient davantage et où les inégalités d'accès aux soins s'aggravent. Derrière les discours sur la « responsabilité individuelle », c'est toujours la même logique : réduire la Sécurité sociale à un filet minimal et ouvrir un boulevard aux assurances privées.

Qu'il saute ou non le 8 septembre, qu'un autre Premier ministre prenne sa place ou pas, rien ne changera si nous ne faisons pas bouger le rapport de force. Ce n'est pas une affaire de personnes, mais bien de choix politiques. Ceux qui consistent à faire payer les travailleurs, les retraités, les chômeurs et les jeunes, pendant que les exonérations patronales et les dividendes explosent.

Face à cela, une seule réponse : la mobilisation.

Elle doit se construire partout, se compléter et se renforcer pour défendre notre Sécurité sociale et proposer des lendemains meilleurs. Les dates du 10 et 18 septembre et du 9 octobre doivent être des étapes décisives d'un processus de lutte durable et victorieux.

La Sécurité sociale a 80 ans. Nous la défendons à 100 %, pour qu'elle continue à garantir l'égalité, la solidarité et la dignité pour toutes et tous.

LA CGT APPELLE À AMPLIFIER LA MOBILISATION ET À TRANSFORMER LA COLÈRE EN ACTION !

Les décrets scélérats que Bayrou veut faire acter en urgence par la CNAM avant le 8 septembre :

Doublement des franchises médicales (sommés à la charge intégrale du malade)

	Montant actuel	Futur montant
Médicaments	1 euros	2 euros
Consultation Kiné, infirmière...	1 euros	2 euros
Transports sanitaires	4 euros	8 euros

Dans la limite d'un plafond annuel qui passe de 50 euros à 100 euros.

Doublement de la participation forfaitaire (à la charge intégrale du malade)

	Montant actuel	Futur montant
Consultation médecin généraliste et spécialiste	2 euros	4 euros
Examen de radiologie + analyses de biologie médicale	2 euros	4 euros

Dans la limite d'un plafond annuel qui passe de 50 euros à 100 euros

Au total le doublement des franchises médicales + le doublement de la participation forfaitaire = 200 euros par an à la charge du malade contre 100 euros aujourd'hui.

Le décret sur l'AME et la réduction du panier de soins n'est rien d'autre qu'une politique de division, un appel du pied dangereux à la droite et à l'extrême droite, qui détourne le débat pour mieux attaquer notre Sécurité sociale. Pour exemple, qui peut croire que ces personnes viennent en France pour faire une cure thermale ?